



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Budget et des Approvisionnements

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°AO/Z00/DBA/039/2024

Pour la fourniture d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques

Avril 2024

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

II.1. Objet du marché

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture d'équipements et de licences pour le renforcement de la sécurité et l'amélioration des performances des réseaux informatiques de la Banque Centrale.

II.2. Allotissement

Le marché est constitué de trois (3) lots distincts. Les soumissionnaires sont invités à présenter pour chaque lot une offre pour les équipements et systèmes, ci-après.

LOT 1 : Équipements de réseaux :

- la fourniture de cent cinquante (150) points d'accès Cisco Catalyst C9115AXE ;
- la fourniture de deux (2) routeurs Cisco C8200-1N-4T ;
- la fourniture de deux (2) passerelles voix Cisco C8200-1N-4T ;
- la fourniture de huit (8) Cisco Catalyst 9200L-24T-4G-E ;
- la fourniture d'un lot d'accessoires.

LOT 2 : Equipements de sécurité :

- la fourniture de six (6) pare-feux Barracuda firewall UTM F800 Révision C ;
- la fourniture de dix (10) pare-feux Fortigate FG-101F ;
- la fourniture d'un FMC 1600 ;
- la fourniture de deux (2) pare-feux FTD-4112 NGFW ;
- la fourniture de onze (11) pare-feux Fortigate FG-61F.

LOT 3 : Solution d'accès distant ZTNA Fortinet :

- la fourniture, l'installation et la configuration de deux pare-feux Fortigate FG-101F ;
- La fourniture, l'installation et la configuration d'un serveur FortiClient EMS pour 2000 utilisateurs ;
- la fourniture, l'installation et la configuration d'un FortiAuthenticator VM pour 3000 utilisateurs ;
- la fourniture de licence fortitoken mobile pour 2000 utilisateurs.

II.3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

II.4. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques sus- énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

II.5. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

II.6. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

II.7. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

II.8. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2** ;
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2020, 2021 et 2022) ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

II.9. Offre technique

L'offre technique comprend :

- le formulaire de conformité technique joint en **annexe 3** dûment renseigné ;
- la description détaillée des équipements, licences et formations proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- une copie de l'agrément du fabricant des équipements proposés ;
- le planning prévisionnel détaillé des travaux de déploiement des équipements pour le **lot 3** ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) et qui participeront au déploiement.
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

NB: L'absence du planning prévisionnel détaillé des travaux pour le lot 3 constitue un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.

I.10. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un formulaire de décomposition de l'offre financière joint en **annexe 4** dûment renseigné ;
 - un devis détaillé de l'offre pour les fournitures ;
 - le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
 - un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
 - les quantités ;
 - les prix unitaires ;
 - le coût total ;
 - le taux de remise ;
 - le total net.
-

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévu dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

NB : L'absence de prix unitaires des équipements proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.

II.11. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celle-ci.

II.12. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 26 avril 2024 TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre : **“FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET RÉSEAUX INFORMATIQUES”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

II.13. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

II.14. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commence à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

II.15. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fait DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau suivant :

Sites	Addresses
Siège	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga, Dakar, Sénégal B.P. 3108
Direction Nationale pour le Bénin	Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP
Direction Nationale pour le Burkina	Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser B.P. 356
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	Abidjan, Avenue Abdoulaye Fadiga B.P. 01 1796 Abidjan 01
Direction Nationale pour la Guinée-Bissau	Bissau Avenida dos Combatentes da Liberdade da Patria BP : 38 Bissau
Direction Nationale pour le Mali	Bamako, 94 Avenue TRAVELE B.P. 206.
Direction Nationale pour le Niger	Niamey, rue de l'Uranium B.P. 487
Direction Nationale pour le Sénégal	Dakar, Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud, B.P. 3159
Direction Nationale pour le Togo	Lomé, rue Abdoulaye Fadiga B.P. 120
Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	Abidjan, Avenue Boutreaux Roussel, 01 B.P. 7125
Centre de Traitement Fiduciaire (CTF)	Zone Administrative, TF n°18 695 des Lacs Yamoussoukro - Côte d'Ivoire.

II.16. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

II.17. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes:

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
-

- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

II.18. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation pour chaque fabricant de matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

II.19. Garantie

Tous les équipements seront livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre est de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

II.20. Formation et transfert de compétences

Les soumissionnaires devront proposer, pour le lot 3, les formations sur FortiClient EMS et sur Fortinet NSE7 ZTNA.

Ces formations devront être certifiées par le constructeur et dispensées par un formateur agréé sur site, au Siège de la BCEAO à Dakar, pour cinq (5) participants.

En outre, les supports physiques et numériques officiels pour chaque formation devront être remis à chacun des participants avant le début de la formation afin de permettre un suivi optimal des cours.

II.21. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de réseau informatique, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

II.22. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires indiquées comme ci-après :

- Code Banque ;
 - Code guichet ;
 - N° du compte ;
 - Clé RIB ;
 - IBAN ;
 - SWIFT.
-

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation pourra être exigé avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

Les soumissionnaires établis en dehors de la zone UMOA sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

II.23. Retrait, substitution et modification des offres

Avant la date limite de dépôt des offres, tout candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité.

La modification ou l'offre de remplacement correspondante devra être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes devront porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

II.1. LOT 1: ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAUX

Les soumissionnaires sont invités à proposer dans leurs offres des équipements et licences destinés au renforcement de la sécurité des réseaux informatiques, conformément aux spécifications techniques ci-après.

II.1.1. Point d'accès Cisco Catalyst C9115AXE

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de cent cinquante (150) points d'accès Catalyst C9115AXE-E de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après pour chaque point d'accès :

- un (1) kit complet de fixation de l'AP ;
- quatre (4) antennes externes (4/4 dBi) omni directionnelles AIR-ANT2544V4M-R par point d'accès ;
- supportant une alimentation PoE ;
- une (1) alimentation externe (injecteur PoE) ;
- fonctionnement radio en bande 2,4 et 5 Ghz ;
- supportant le protocole 802.11ax ;
- une licence DNA essentials de 3 ans ;
- les licences permanentes nécessaires pour un fonctionnement en mode light avec un contrôleur WI-FI Cisco Catalyst 9800 ;
- un support smartnet d'un an.

II.1.2. Routeurs Cisco C8200-1N-4T

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) routeurs Cisco C8200-1N-4T de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après pour chaque routeur :

- 8 Go de mémoire par défaut ;
- Accélération matérielle VPN IPsec intégrée: jusqu'à 1 Gbps de trafic IPsec ;
- Échelle des tunnels de superposition SD-WAN: 2500 ;
- Ports Ethernet Gigabit intégrés: 4 ports Ethernet WAN intégrés, 2 ports Ethernet SFP, 2 ports RJ45 ;
- Prise en charge de la mémoire Flash: Flash de 16 Go ;
- DRAM: 8 GO ;
- Stockage (SSD M.2) par défaut : 16GB ;
- License DNA Essential pour 3 ans ;
- Un support smartnet d'un an.

II.1.3. Passerelles Voix Cisco C8200-1N-4T

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) passerelles voix de modèle Cisco C8200-1N-4T de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après pour chaque routeur :

-
- Modèle : C8200-1N-4T ;
 - Ports Ethernet Gigabit intégrés: 4 ports Ethernet WAN intégrés, 2 ports Ethernet SFP, 2 ports RJ45 ;
 - Prise en charge de la mémoire Flash: Flash de 16 Go ;
 - DRAM : 8 GO ;
 - Licence DNA Essential pour 3 ans ;
 - NIM-1MFT-T1/E1, 1 port Multiflex Trunk Voice/Clear-channel Data T1/E1 Module ;
 - NIM-PVDM-32,32-channel DSP module ;
 - SM-X-8FXS/12FXO, Fixed Port High Density Analog Voice ServiceModule pour catalyst 8200-1N-4T ;
 - FL-CUBEE-5, Unified Border Element Enterprise License - 5 sessions ;
 - Support smartnet pour chacune des 3 cartes Voix ;
 - Un support smartnet d'un an.

II.1.4. Switch Cisco Catalyst 9200L-24T-4G-E

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de huit (8) commutateurs Cisco Catalyst C9200L-24T-4G-E de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après pour chaque switch :

- Liaisons descendantes au total 10/100/1000 ports cuivre : 24 ports de données ;
- Configuration de la liaison montante : 4x liaisons montantes fixes 1G ;
- Alimentation CA principale par défaut: PWR-C5-125WAC ;
- Ventilateurs: Redondance fixe ;
- DRAM: 2 GO ;
- Flash: 4 GO ;
- Capacité de commutation: 56 Gbit/s ;
- Capacité de transfert: 41,66 Mpps ;
- Licence : DNA Essentials de 3 ans ;
- Bande passante d'empilement : 136 Gbit/s ;
- Capacité de commutation : 56 Gbit/s ;
- Un support smartnet d'un an.

Les supports Smartnet ne devront être activés par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO et associés aux comptes CCO de la BCEAO.

II.1.5. Accessoires

Il est requis des soumissionnaires la fourniture des accessoires ci-après :

- dix (10) modules Transceiver Cisco de type SFP-10G-SR ;
- vingt (20) modules Transceiver Cisco RJ45 1Gb de type GLC-T.

Outre la fourniture des accessoires sus-énumérés, chaque équipement requis dans les sections précédentes devra être livré avec les accessoires requis qui lui sont associés.

II.2. LOT 2: EQUIPEMENTS DE SECURITE

II.2.1. Pare-feux Barracuda Firewall UTM F800 revision C

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de six (6) firewalls Barracuda UTM F800 Rev C Model CCE de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- Modèle : CCE ;
- Ports : 16 ports Ethernet RJ45 1 GbE, 4x 10 GbE SFP+ ;
- USB 2.0 : 2 ports ;
- Console série : 1 port RJ45 ;
- Processeur : Intel Xeon E5, 12 cœurs ;
- RAM: 24 Go ;
- Affichage : Oui ;
- Refroidissement : Ventilateur ;
- License et Support Energize Updates pour 1 an.

Les supports Energize Update ne devront être activés par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO et associés aux comptes de la BCEAO.

II.2.2. Fortigate FG-101F

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de dix (10) firewalls Fortigate FG-101F de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- ❖ Spécifications matérielles :
 - 12 x Giga Ethernet RJ45 minimum ;
 - 2 ports Giga Ethernet HA ;
 - 2 ports wan ;
 - disque dur interne : 1* 480 GB SSD minimum ;
- ❖ Performances du système :
 - débit IPsec VPN : 11,5 Gbps ;
 - Nombre maximal recommandé de sessions SSL-VPN utilisateurs concurrentes : 1.5 Millions ;
 - débit NGFW : 1,6 Gbps minimum ;
 - débit IPS : 2,6 Gbps ;
 - Licences et support requis : Bundle de 3 ans FortiCare et FortiGuard Enterprise Protection 8x5.

NB : Le support Forticare ne devra être activé par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO et associés aux comptes de la Banque.

II.2.3. Appliance physique FMC1600

Il est requis des soumissionnaires la fourniture d'une solution de gestion centralisée des équipements de type Cisco FTD et des Cisco FPR2110-BUN, de modèle FMC 1600 de dernière version logicielle et ou matérielle, ainsi que des accessoires et modules associés.

Les soumissionnaires devront proposer des licences adéquates pour une durée de trois (3) ans et pour un parc d'au moins 30 équipements.

NB : Les licences et supports ne devront être activés par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO.

II.2.4. Parefeux NGFW FTD-4112

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) firewalls FTD-4112 NGFW de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- Débit firewall Stateful inspection : 40 Gbps ;
- Sessions concurrentes Firewall : 10 millions ;
- Latence Firewall (UDP 64 octets) : 3.5 µs ;
- Nouvelles connexions par seconde : 400 000 ;
- Nombre maximal de peers VPN : 10 000 ;
- licence (Base, Threat, Malware) et support pour une durée de 3 ans ;
- Accessoires : huit (8) modules SFP cuivre par Firewall FTD-4112.

II.2.5. Fortigate FG-61F

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de onze (11) firewalls Fortigate FG-61F de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- ❖ Spécifications matérielles :
 - 7 x Giga Ethernet RJ45 minimum ;
 - 2 ports wan ;
 - disque dur interne : 1* 128 GB SSD minimum ;
- ❖ Performances du système :
 - débit IPsec VPN : 6,5 Gbps ;
 - Nombre maximal recommandé de sessions SSL-VPN utilisateurs concurrentes : 200 ;
 - débit NGFW : 1 Gbps minimum ;
 - débit IPS : 1.4 Gbps ;
 - Licences et support requis : Bundle de 3 ans FortiCare et FortiGuard Enterprise Protection 8x5.

NB : Le support Forticare ne devra être activé par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO.

II.3. LOT 3 : Solution d'accès ZTNA Fortinet

Il est requis des soumissionnaires la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements Fortinet nécessaires à la mise en place d'une solution pour le renforcement de l'accès distant sécurisé aux applications centralisées de la BCEAO. Ces équipements devront avoir les dernières versions matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement associées, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

- Un (1) FortiClient EMS pour 2000 utilisateurs ;
 - Deux (2) Access Proxy Fortigate 101F Bundle, de 3 ans Forticare and FortiGuard Enterprise Protection 8x5 ;
-

-
- Un FortiAuthenticator-VM pour 3000 utilisateurs et toutes licences nécessaires à l'installation et au bon fonctionnement de la solution ZTNA ;
 - Une (1) licence électronique FTM-ELIC-2000 Software one-time password tokens for iOS, Android and Windows Phone mobile devices. Perpetual licenses for 2000 users.

NB : Le soumissionnaire pourra fournir en option tout équipement et licence jugés nécessaires à la mise en œuvre et au bon de fonctionnement de la solution Fortinet ZTNA.

Les caractéristiques techniques des machines virtuelles (VM) VMware nécessaires à l'installation des serveurs Windows, FortiAuthenticator et FortiClient EMS devront être précisées dans l'offre technique des soumissionnaires. Ces machines seront mises à disposition par la BCEAO au soumissionnaire retenu au moment de l'exécution des travaux.

Il sera attendu du soumissionnaire les prestations, ci-après :

- l'installation et la configuration des composants de la solution ZTNA ;
- l'intégration de la solution ZTNA aux actifs de la Banque (annuaire SAMBA4, FortiAnalyzer, anti-virus, SIEM, etc...) ;
- la formation certifiée par le constructeur Fortinet et dispensée par un formateur agréé sur le site du Siège de la BCEAO, à Dakar, pour au moins cinq (5) participants ;
- l'élaboration des différents livrables nécessaires à la gestion et à l'administration de la solution (HLD, LLD, documents d'installation et de configuration, modes opératoires, etc.) ;
- le transfert de compétences au cours et après le déploiement de la solution.

Il sera attendu de la solution ZTNA à mettre en place par le prestataire les fonctions ci-après :

- Renforcement de la sécurité : Le renforcement de la sécurité requiert une approche rigoureuse de la gestion des accès et de la surveillance des activités réseau. La solution devra donc garantir une authentification robuste des utilisateurs et des dispositifs, en utilisant par exemple le protocole SAML (Security Assertion Markup Language), qui offre des mécanismes avancés de vérification d'identité. De plus, pour adopter une approche "confiance zéro", la solution devra mettre en place une surveillance continue de l'activité des utilisateurs et des appareils tout au long de leur session. Cela implique une inspection approfondie de la posture des appareils pour détecter toute activité suspecte ou malveillante. En cas de détection d'une menace ou d'une violation, la solution devra permettre la mise en œuvre immédiate de mesures de réponse rapide pour neutraliser et contenir la menace, limitant ainsi les dommages potentiels.
 - Performance et disponibilité : la solution devra être conçue pour offrir un accès sécurisé et rapide aux applications centralisées, tout en garantissant une disponibilité élevée pour assurer une expérience utilisateur fluide et ininterrompue.
 - Accès granulaire : la solution devra offrir des fonctionnalités avancées de gestion des politiques d'accès, permettant de définir des règles spécifiques pour chaque utilisateur en fonction de son identité, de son rôle et du niveau de confiance accordé.
 - Visibilité et contrôle : la solution devra fournir des fonctionnalités avancées de surveillance, d'audit et de contrôle d'accès en temps réel, permettant aux administrateurs de surveiller, auditer et contrôler l'accès aux ressources en temps réel, renforçant ainsi la sécurité globale du réseau et permettant une réponse rapide aux menaces et aux comportements suspects.
 - Intégration avec l'environnement existant : Pour assurer une intégration transparente avec les systèmes et applications existantes de l'entreprise, la solution devra être conçue pour fonctionner de manière harmonieuse avec différents environnements technologiques et logiciels, notamment les solutions de gestion des identités et des accès, SIEM, Anti-Virus, EDR, etc.
-

- Flexibilité et extensibilité : la solution devra être capable de s'adapter aux évolutions du contexte de la BCEAO, notamment l'environnement informatique. A cet égard, elle devra prendre en charge une variété de types d'appareils (Laptop, Tablette, etc.) et de systèmes d'exploitation (IOS, Android, Windows).

NB : Outre l'offre de base répondant aux caractéristiques et spécifications précisées dans ce chapitre, les soumissionnaires sont invités à présenter une variante reposant sur des serveurs physiques.

II.4. QUANTITÉS ET LIVRABLES

Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique de 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle et de type E/F (norme CEE 7/7), Certifié ISO 9001-2008.

Le tableau ci-après précise les livrables et quantités attendus :

Site	Points d'accès C9115AXE	Routeur C8200-1N-4T	Passerelle voix C8200-1N-4T	Switch Cisco Catalyst 9200L-24T	parefeu Barracuda UTM F800 Rev C	FG 101F	FMC 1600	FTD-4112 NGFW	FG 61F	ZTNA	Lot d'accessoires
Siège-Dakar	52	0	2	0	4	7	0	2	2	1	1
CTF	5	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
SGCB	5	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Bénin	8	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Burkina	8	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	23	2	0	2	2	3	1	0	1	0	0
Direction Nationale pour la Guinée Bissau	5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Mali	11	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Niger	11	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Sénégal	14	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Togo	8	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
RIEC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	150	2	2	8	6	4	1	2	11	1	1

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**ANNEXE 1 : Lettre de soumission**

(à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire*(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)*

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
Bilan	2020	2021	2022	
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

Annexe 3 : Formulaire de conformité technique

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
Caractéristiques techniques	Lot 1		
	Point d'accès Cisco C9115AXE		
	Agrément Cisco		
	fourniture kit de fixation		
	Fourniture injecteur PoE Externe		
	Licence DNA		
	Support smartnet et date d'activation		
	Licences permanentes de fonctionnement en mode light		
	Quantité et livraison		
	Prise en charge du transfert du support smartnet au compte CCO de la BCEAO		
	Routeur Cisco C8200-1N-4T		
	Agrément Cisco		
	Licence DNA		
	Support smartnet et date d'activation		
	Quantité et livraison		
	Prise en charge du transfert du support smartnet au compte CCO de la BCEAO		
	Passerelles Voix C8200-1N-4T		
	Agrément Cisco		
	Fourniture carte NIM-1MFT-T1/E1, 1 port Multiflex Trunk Voice / Clear-channel Data T1/E1		
	Fourniture carte NIM-PVDM-32,32-channel DSP module et licence de fonctionnement		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	Fourniture carte SM-X-8FXS/12FXO et licence de fonctionnement		
	Fourniture licence FL-CUBEE-5		
	Quantité et livraison		
	Support smartnet du routeur et date d'activation		
	Support smartnet des cartes Voix et date d'activation		
	Prise en charge du transfert du support smartnet au compte CCO de la BCEAO		
	Cisco Catalyst 9200L-24T-4G-E		
	Agrément Cisco		
	Licence DNA		
	Support smartnet et date d'activation		
	Quantité et livraison		
	Prise en charge du transfert du support smartnet au compte CCO de la BCEAO		
	Accessoires		
	Modèle SFP-10G-SR		
	Modèle GLC-T		
	Quantité et livraison		
Lot 2			
	Barracuda Firewall UTM F800 revision C		
	Modèle		
	Agrément Barracuda		
	Processeurs		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	RAM		
	Affichage		
	Licence Energize Update		
	Support Energize Update et date d'activation		
	Prise en charge du transfert du support Energizer update aux comptes de la BCEAO		
	Quantité et livraison		
	Fortigate FG101F		
	Licences		
	Agrément Fortigate		
	Support et date d'activation		
	Quantité et livraison		
	Prise en charge du transfert du support fortigate aux comptes de la BCEAO		
	Cisco FMC1600		
	Agrément Cisco		
	Licences		
	durée licences		
	Support Smartnet et date d'activation		
	Quantité et livraison		
	Parefeux Cisco NGFW FTD-4112		
	Agrément Cisco		
	Licences et durées		
	Support Smartnet		
	Modules SFP cuivre / FTD		
	Quantité et livraison		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	Fortigate FG101F		
	licences		
	Agrément Fortinet		
	Support et date d'activation		
	Quantité et livraison		
	Prise en charge du transfert du support fortigate aux comptes de la BCEAO		
Lot 3 (Solution d'accès ZTNA)			
	FortiClient EMS supportant 2000 utilisateurs au minimum		
	Support FortiClient EMS pour 3 ans		
	Parefeux Fortigate 101F		
	Support et licences bundle, de 3 ans Forticare and FortiGuard Enterprise Protection 8x5		
	Un FortiAuthenticator-VM pour 3000 utilisateurs		
	support FortiAuthenticator VM pour 3 ans		
	Licence fortitoken mobile pour 2000 utilisateurs		
	Service d'installation		
	Agrément Fortinet		
	Prise en charge de l'élaboration des documents d'exploitation		
	Prise en charge du transfert de compétence		
Formation			
	Formation certifié NSE 7 ZTNA		
	Formation certifié FortiClient EMS		

ANNEXE 4 : Formulaire de décomposition de l'offre financière

(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :
